

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 422 pris en conseil d'administration, portant affectation d'un terrain sis au plateau du Marabout, au service des douanes.

n° 422

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 avril 1939

Numéro JO
n° 509 du 30/04/1939

Date du numéro
30 avril 1939

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 29 juillet 1924 sur le régime des terres domaniales à la Côte française des Somalis

Vu l'arrêté du 8 décembre 1925 déterminant conditions d'application du décret susvisé

Vu la demande en date du 5 mai 1938 de M. le chef du service des donanes

Vu l'arrêté de déclassement du domaine public en date du 8 août 1938 approuvé par de pêche ministérielle n° 67 en date du 10 septembre 1938

Sur l'avis du receveur des domaines et du chef du service des travaux publics

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance dt 24 avril 1939,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une parcelle de terrain du domaine privé de l'Etat français, d'une superficie de 2.240 mètres carrées environ, comprise aux lots n°° 385 et 386 du plan de lotissement approuvé ce jour de la partie nord du plateau du Marabout, est affectée au service des douanes en vue de la construction de l'habitation personnelle du chef de service.

Art. 2

— Dans les huit jours de la date du présent arrêté, le receveur des Domaines fera remise du terrain susvisé au chef du service des douanes en présence du chef au service des travaux publiques., Un procès-verbal sera établi.

Art. 3

— Le présent arrêté sera enregistré et publié an Journal officiel de la colonie.

Hubert DESCHAMPS.